

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 758**17 mai 2002****SOMMAIRE**

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| A.C.C.P. S.A., Luxembourg | 36364 | Extenso Holding S.A., Luxembourg | 36348 |
| Alliance Resources Holding S.A., Luxembourg | 36379 | Extenso Holding S.A., Luxembourg | 36348 |
| Alliance Resources Holding S.A., Luxembourg | 36379 | Extenso Holding S.A., Luxembourg | 36348 |
| Alpatrans S.A., Mertert | 36354 | Extenso International S.A., Luxembourg | 36347 |
| Aro S.A., Luxembourg | 36378 | Fairfield Investment S.A., Luxembourg | 36380 |
| Atelier du Sud Architecture & Urbanisme S.A., Pétange | 36357 | Fairfield Investment S.A., Luxembourg | 36380 |
| Atelier du Sud S.A., Pétange | 36357 | Falkenstein Investissements S.A., Luxembourg | 36350 |
| Athena Holding S.A., Luxembourg | 36352 | Fanilys International S.A., Ettelbruck | 36340 |
| Athena Holding S.A., Luxembourg | 36353 | Fanilys International S.A., Ettelbruck | 36340 |
| Athena Holding S.A., Luxembourg | 36353 | Fanilys International S.A., Ettelbruck | 36340 |
| Athena Holding S.A., Luxembourg | 36353 | Fanilys International S.A., Ettelbruck | 36340 |
| Automatic Business S.A., Luxembourg | 36345 | Fanilys International S.A., Ettelbruck | 36340 |
| Axis Investments S.A., Luxembourg | 36343 | Fanilys International S.A., Ettelbruck | 36341 |
| Beaufort Investment S.A., Luxembourg | 36349 | Fanilys International S.A., Ettelbruck | 36341 |
| Berlo Soparfi S.A., Bergem | 36374 | Fanilys International S.A., Ettelbruck | 36341 |
| Berwand S.A., Luxembourg | 36352 | Fanilys International S.A., Ettelbruck | 36341 |
| Boissonot Finance Holding S.A., Luxembourg | 36362 | Fanilys International S.A., Ettelbruck | 36341 |
| Buerglenster, S.à r.l., Bourglinster | 36356 | Fanilys International S.A., Ettelbruck | 36341 |
| Cami Concept S.A., Luxembourg | 36347 | Faver S.A., Luxembourg | 36346 |
| Cersi S.A., Luxembourg | 36381 | Feidt Holding S.A.H., Ernster | 36353 |
| Cersi S.A., Luxembourg | 36381 | Fewa S.A., Crauthem | 36369 |
| Cersi S.A., Luxembourg | 36381 | Foncière Colbert Orco Développement S.A., Lu- xembourg | 36376 |
| Cersi S.A., Luxembourg | 36382 | Foncière Colbert Orco Développement S.A., Lu- xembourg | 36377 |
| Cersi S.A., Luxembourg | 36383 | Fruitech S.A., Luxembourg | 36372 |
| Cersi S.A., Luxembourg | 36383 | I.C. Lux S.A., Esch-sur-Alzette | 36358 |
| Cersi S.A., Luxembourg | 36383 | Immopro A. Feidt, S.à r.l., Christnach | 36339 |
| Codex Event Technologies S.A., Luxembourg | 36379 | Immotrans S.A., Pontpierre | 36356 |
| Delma & Cie, S.à r.l., Wiltz | 36342 | Imothep S.C.I., Steinsel | 36358 |
| Dentsply EU, S.à r.l., Luxembourg | 36377 | Incoma, S.à r.l., Luxembourg | 36349 |
| Dépôts Pétroliers Contern, S.à r.l., Mertert | 36355 | Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l. & Co, S.e.c.s., Luxembourg | 36352 |
| Doorrel Holding S.A., Koetschette | 36345 | Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l., Luxem- bourg | 36354 |
| Duotrans, S.à r.l., Munsbach | 36354 | Interassurances Pauly et Lamby S.à r.l. & Co S.e.c.s. 1, Luxembourg | 36355 |
| E & H Consult, S.à r.l., Mamer | 36357 | Interassurances Pauly et Lamby, S.à r.l. & Co, S.e.c.s. 2, Luxembourg | 36355 |
| E.M.O.T., S.à r.l., Grevenmacher | 36355 | | |
| Editions Sport Promotion, S.à r.l., Luxembourg | 36358 | | |
| Equi Centre, S.à r.l., Oberfeulen | 36339 | | |
| Etna IFC, S.à r.l., Senningerberg | 36349 | | |
| Eurolux Computers, S.à r.l., Altrier | 36346 | | |

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------------|-------|
| Interassurances Pauly et Lamby, S.à r.l. & Co, S.e.c.s. 3, Luxembourg..... | 36355 | Provincial Capital Investment, S.à r.l., Luxembourg | 36346 |
| Interassurances Pauly et Lamby, S.à r.l. & Co, S.e.c.s. A, Luxembourg | 36355 | Provincial Capital Investment, S.à r.l., Luxembourg | 36346 |
| Intes S.A., Luxembourg | 36347 | Rech International S.A., Luxembourg | 36359 |
| Jasparius, S.à r.l., Luxembourg | 36347 | Recto-Verso S.A., Strassen..... | 36357 |
| JVR Management, GmbH, Luxembourg..... | 36353 | Roma S.A., Mertert..... | 36354 |
| Kiffer Impress, S.à r.l., Mersch..... | 36358 | S.F.C.2 S.A., Luxembourg | 36384 |
| Labora, S.à r.l., Steinsel | 36360 | S.F.C.3 Holding S.A., Luxembourg | 36384 |
| LPM Holding S.A., Luxembourg | 36351 | S.F.C.3 Holding S.A., Luxembourg | 36384 |
| LPM Holding S.A., Luxembourg | 36352 | Salon Le Passage, S.à r.l., Vianden..... | 36345 |
| LPM Holding S.A., Luxembourg | 36352 | Shannon Investments S.A., Luxembourg | 36371 |
| Lux Aero S.A., Luxembourg | 36349 | Shannon Investments S.A., Luxembourg | 36371 |
| M.F.T.I. AG, Luxembourg | 36350 | Simla Trust S.A., Luxembourg | 36361 |
| Marmor & Granit Vertretungen, Munsbach..... | 36350 | Socoflux S.A., Luxembourg | 36366 |
| Maxipier S.A., Luxembourg..... | 36361 | Sparflex Diffusion et Participation International (SDPI) S.A., Windhof..... | 36380 |
| Maxipier S.A., Luxembourg..... | 36361 | Sun Days, S.à r.l., Luxembourg | 36354 |
| Mediaslux, S.à r.l., Luxembourg | 36351 | Transport Heico S.A., Colpach-Haut | 36345 |
| Metty's Kabelmontage, S.à r.l., Niederanven..... | 36360 | Universal-Investment-Luxembourg S.A., Luxembourg | 36346 |
| Meyer Gaston Electricité, S.à r.l., Walferdange... | 36356 | (Piet) Van Luijk, S.à r.l., Consdorf..... | 36345 |
| Mobilier Design S.A., Luxembourg..... | 36338 | Venus Holding S.A., Luxembourg | 36350 |
| Mobilier Design S.A., Luxembourg..... | 36338 | Venus Holding S.A., Luxembourg | 36350 |
| Montorge, S.à r.l., Luxembourg..... | 36351 | Venus Holding S.A., Luxembourg | 36351 |
| (2) Motion S.A. de Participations, Echternach.... | 36354 | Venus Holding S.A., Luxembourg | 36351 |
| NFD (Luxembourg) S.A., Strassen | 36368 | Vep Investors Holding S.A., Luxembourg..... | 36348 |
| Ocean Sky S.A., Luxembourg | 36372 | Win Investment Co S.A., Luxembourg..... | 36378 |
| PanEuroLife S.A., Société Pan Européenne d'Ass-d'Assurance-Vie, Luxembourg | 36381 | Win Investment Co S.A., Luxembourg..... | 36378 |
| Parotia S.A., Weiswampach | 36339 | XTR Marketing, S.à r.l., Ehlinge | 36359 |
| Partner-Lux S.A., Luxembourg | 36356 | | |
| Pentair Global, S.à r.l., Luxembourg..... | 36356 | | |

MOBILIER DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.326.

Le bilan au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 10 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

Signature.

(14116/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

MOBILIER DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.326.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 10 janvier 2002

Les comptes clôturés au 30 juin 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001.

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

MOBILIER DESIGN S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 60, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14126/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

EQUI CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 13, route d'Arlon.
R. C. Diekirch B 2.956.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2001

Présents:
Levieux Nathalie
Levieux Olivier
Levieux Viviane
Levieux Guy

Ordre du jour:

Conversion du capital social,
Changement de l'article relatif au capital dans les statuts

Selon la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et modifiant la loi du 10 août 1915, il a été décidé:

- de convertir le capital social en euro 12.394,68 (douze mille trois cent nonante quatre euros et soixante-huit cents) représenté par 500 parts d'une valeur de 24,78936 euros chacune.
- de changer l'article 6, paragraphe 1 relatif au capital dans les statuts de la société constituée le 6 mai 1994 par-devant Maître Frank Baden et enregistré à Luxembourg le 9 mai 1994 volume 775, folio 98, case 5.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.394,68 euros (douze mille trois cent nonante quatre euros et soixante-huit cents) représenté par 500 parts d'une valeur de 24,78936 (vingt-quatre euros et 78,936 cents) chacune. Ces modifications interviendront pour l'exercice 2002.

Tous les associés sont présents et signent.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2002, vol. 270, fol. 2, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(00727/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 février 2002.

PAROTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.
R. C. Diekirch B 802.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 1^{er} septembre 2001 à 10.00 heures à Weiswampach

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Alfred Vahsen de son poste d'administrateur et administrateur-délégué de la société.

L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur Fernand Becker comme administrateur et administrateur-délégué, employé privé, demeurant au Huserknupp 18, L-9753 Heinerscheid. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur et sera rémunéré à partir du 1^{er} janvier 2002.

3. L'Assemblée Générale accepte la démission de la société ECP, S.à r.l., de son poste d'administrateur de la société. L'Assemblée Générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

4. L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur Josef Huberts, demeurant au Hergersberg 28, B-4760 Manderfeld. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur et n'est pas rémunéré.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Diekirch, le 25 janvier 2002, vol. 269, fol. 89, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(00728/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 janvier 2002.

IMMOPRO A. FEIDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach.
R. C. Diekirch B 4.383.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(00745/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.
R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1988, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00734/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.
R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00735/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.
R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00736/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.
R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00737/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.
R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00738/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.
R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00739/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.

R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00740/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.

R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00741/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.

R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00742/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.

R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00743/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.

R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00751/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FANILYS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 31, rue Prince Henri.

R. C. Diekirch B 1.803.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 12 février 2002, vol. 270, fol. 1, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 février 2002.

Signature.

(00744/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

**DELMA & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ROBERTSON ASSOCIATES S.à r.l.).**
Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 3.171.

L'an deux mille deux, le quinze janvier.
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société anonyme AMGUIL S.A., établie et ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés de Diekirch sous le numéro B 5.310,

Ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte,

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a exposé au notaire ce qui suit:

- que la société DELMA & CIE, S.à r.l. a été constituée sous la dénomination de ROBERTSON ASSOCIATES, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 février 1995, publié au Mémorial C numéro 302 du 1^{er} juillet 1995,

- modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff, alors de résidence à Wiltz, en date du 18 août 1998, publié au Mémorial C numéro 817, du 9 novembre 1998,

- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch sous le numéro B 3.171,

- qu'elle a un capital de cinq cent mille francs (LUF. 500.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune,

- que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société DELMA & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux cessions de parts sous seing privé, intervenues, comme suit

- le 16 juillet 1999, enregistrée à Wiltz, le 27 juillet 1999, volume 170, folio 62, case 12, publiée au Mémorial C numéro 747 du 8 octobre 1999,

- le 20 mai 2001, enregistrée à Wiltz, le 6 juin 2001, volume 172, folio 36, case 11, en cours de publication au Mémorial C,

desquelles cessions de parts, copies conformes, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte,

qu'en conséquence, le capital social est intégralement souscrit par la société AMGUIL S.A., préqualifiée.

Préalablement à l'assemblée générale extraordinaire ci-après, Monsieur Benoît de Bien, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société DELMA & CIE, S.à r.l., déclare accepter les susdites cessions au nom de la société, conformément à l'article 1690 du nouveau Code Civil.

Sur ce, la comparante, telle que représentée, agissant en tant que seule et unique associé de la société à responsabilité limitée DELMA & CIE, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes

Première résolution

Afin de refléter les cessions de parts ci-dessus, l'associé décide de modifier l'article 6 alinéa 2 des statuts pour lui dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Deuxième alinéa.** Les parts sont intégralement souscrites par la société AMGUIL S.A., établie et ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Diekirch sous le numéro B 5.310»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de préciser certains points de l'objet social en rapport avec l'activité déployée par la société depuis sa fondation et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet

- le travail d'intermédiaire commercial et la consultance dans l'import-export et plus généralement l'agence d'affaires,
- l'organisation administrative et du secrétariat des entreprises; le bureau comptable et fiscal; la prise de mandats de gestion et la gestion de ressources humaines,

- toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licence y rattachées,

- les affaires immobilières, l'achat et la vente de tous fonds de commerce, ainsi que toutes actions de conseil en rapport avec ces objets.

Elle peut d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer purement et simplement l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts.

Quatrième résolution

L'associé décide de supprimer la référence au caractère purement unipersonnel de la société et de modifier en conséquence les articles 8, 9 alinéa 2, 11 et 12 des statuts.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de donner à l'article 8 des statuts la teneur suivante:

Art. 8. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession, les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan des trois derniers exercices serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 alinéa 2 comme suit:

Art. 9. Deuxième alinéa. A moins que l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés l'assemblée générale des associés, n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Septième résolution

L'associé décide de remplacer le dernier membre de phrase de l'article 11 des statuts: «le solde restera à la libre disposition de l'associé» par le libellé suivant :

Art. 11. - in fine: Le solde restera à la libre disposition du ou des associés.

Huitième résolution

L'associé décide d'ajouter au libellé de l'article 12 des statuts, in fine, le membre de phrase «ou par les associés réunis en assemblée générale» de sorte que l'article 12 se lira comme suit:

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désigné(s) par l'associé ou par les associés réunis en assemblée générale.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cent quarante-cinq Euros (EUR 745,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. de Bien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 133S, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 janvier 2002.

P. Bettingen.

(00733/202/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

AXIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: 450.000,- EUR.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 51.116.

L'an deux mille un, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société AXIS INVESTMENTS S.A., constituée suivant acte reçu le 4 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 392 du 17 août 1995 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 19 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 615 du 16 août 1999 et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n°51.116.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torigny-Rouvroy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 18.000 (dix huit mille) actions, représentant l'intégralité du capital social qui s'élève à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale ex-

traordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 1093 du 30 novembre 2001 décidant l'absorption de la Société par la Société ALCEN S.A.;
2. Décharge à accorder aux organes de la Société;
3. Dissolution de la Société;
4. Pouvoirs pour formalités.

Exposé

Le président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 28 novembre 2001, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration des sociétés anonymes:

- La Société AXIS INVESTMENTS S.A. (ci après la «Société absorbée»),
- La Société ALCEN S.A., société anonyme de droit français ayant son siège social 66, rue de la Pompe, 75116 Paris, RCS Paris B 345 252 084 au capital social de EUR 226.235,- (ci après la «Société absorbante») titulaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote de la Société absorbée.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1093 du 30 novembre 2001.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 1^{er} janvier 2001, limité toutefois à ses effets comptables et fiscaux, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de ladite fusion par l'actionnaire unique.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion du 28 novembre 2001 entre la Société absorbée et la Société absorbante, de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Constatant:

- que les actionnaires de la Société absorbante ont, conformément aux prescriptions légales françaises, également approuvé le projet de fusion aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue à Paris le 29 décembre 2001 dont une copie conforme de la minute à été présentée à l'actionnaire unique et au notaire instrumentant;

- que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, et

- que la Société absorbée est dissoute de plein droit,

l'assemblée décide que tous les documents et archives de la Société absorbée seront conservés au siège de la Société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la Société absorbée.

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la Société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner plus spécialement tous pouvoirs:

- à Monsieur Van Hees, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations énoncées ci-dessus et à l'effet d'établir tous actes modificatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, d'accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société absorbée à la Société absorbante;

- à l'un des administrateurs de la Société absorbée, Monsieur Pierre Prieux, à l'effet d'établir et de signer tous documents et tous actes prescrits par la loi française.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités ainsi que du projet de fusion incombrant à la Société absorbée, ce qu'il a vérifié.

Les éléments de preuves suffisants attestant du respect de la procédure légalement requise en France en ce qui concerne l'absorption par la société absorbante ALCEN prédésignée ont été présentés au notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 53, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2002.

J. Elvinger.

(13857/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

DOORREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette.

R. C. Diekirch B 2.595.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(00746/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

PIET VAN LUIJK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6211 Consdorf, 1, rue de Mullerthaf.

R. C. Diekirch B 2.559.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 14 janvier 2002, vol. 127, fol. 94, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Van Luijk

Le gérant

(00747/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

SALON LE PASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 11, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 2.994.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 14 janvier 2002, vol. 127, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Beerthuisen

La gérante

(00748/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

TRANSPORT HEICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 2, am Bongert.

R. C. Diekirch B 1.553.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 14 janvier 2002, vol. 127, fol. 93, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Heirens

L'administrateur

(00749/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

AUTOMATIC BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 63.520.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 30 janvier 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de AUTOMATIC BUSINESS S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- de nommer M. Henri Burles, ayant son domicile au 625, route d'Aix, 13510 Eguilles, France, en qualité de commissaire aux comptes avec effet au 15 décembre 1998.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2002, vol. 564, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13940/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

EUROLUX COMPUTERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 24, Op der Schanz.
R. C. Diekirch B 3.261.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 14 janvier 2002, vol. 127, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.H. Stoll

Le gérant

(00750/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 février 2002.

FAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.484.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

(13848/024/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
H. R. Luxembourg B 75.014.

Verwaltungsratsbeschluss

Der Verwaltungsrat der UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A. stellt hiermit einstimmig fest, dass sich der Firmensitz seit Gründung der Gesellschaft am 17. März 2000 in der 4, rue de l'Eau befindet.

Luxembourg, 6. Februar 2002.

H.-M. Guhr / B. Wagner / J.-R. Kaiser.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13851/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

PROVINCIAL CAPITAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.823.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13877/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

PROVINCIAL CAPITAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.823.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13878/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

JASPARIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.037.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg le 9 janvier 2002, volume 133S, folio 40, case 9, que la société JASPARIUS, S.à r.l. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2002.

(13861/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

EXTENSO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.873.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13873/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

INTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.876.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13874/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

CAMI CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 145, rue Albert Uden.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue à la date du 28 décembre 2001*

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social en EUR 80.565,40 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes. Il est également décidé d'augmenter le capital de EUR 434,60 par incorporation des résultats reportés à due concurrence, pour le porter à EUR 81.000,- représenté par 1.000 actions de valeur nominale EUR 81,- chacune.

Le capital social est désormais fixé à EUR 81.000,- représenté par 1.000 actions de valeur nominale EUR 81,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMI CONCEPT S.A.

Signature / Signature

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13952/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

EXTENSO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.872.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13886/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

EXTENSO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.872.

Le bilan au 31 décembre 1998 enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13871/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

EXTENSO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.872.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13872/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

VEP INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 70.784.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 30 janvier 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VEP INVESTORS HOLDING S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Tim van Dijk, ayant son domicile au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur et à l'administrateur-délégué pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13937/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ETNA IFC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 59.807.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.
Signature

(13875/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

INCOMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.140.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.
Signature

(13876/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

BEAUFORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.478.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.
Signature

(13879/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

LUX AERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.441.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30 décembre 2001

Lors de la réunion de ce jour, le conseil d'administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Avec effet au 31 décembre 2001, le conseil d'administration décide de convertir le capital social en Euros 30.986,69 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes;

Il est décidé d'augmenter le capital social de EUR 13,31 pour le porter de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par augmentation des pertes reportées à due concurrence, et de fixer la valeur nominale des actions à EUR 24,80 chacune. Le capital est désormais fixé à EUR 31.000,- représenté par 1.250 actions de valeur nominale EUR 24,80 chacune.

Le Conseil décide de transférer le siège de la société du 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX AERO S.A.
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13945/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

FALKENSTEIN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.017.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13880/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

MARMOR & GRANIT VERTRETUNGEN.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 35.439.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13893/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

M.F.T.I. AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.936.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13894/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

VENUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.063.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13881/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

VENUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.063.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13882/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

VENUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.063.

—
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13883/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

VENUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.063.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13884/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

MEDIASLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.223.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13895/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

MONTORGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.668.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13896/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

LPM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.878.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13885/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

LPM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.878.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13891/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

LPM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.878.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13892/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

BERWAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.794.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13897/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

INTERASSURANCES PAULY ET LAMBY, S.à r.l. & Co, S.e.c.s.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.126.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13898/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ATHENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.047.

—
Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13887/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ATHENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.047.

—
Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13888/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ATHENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.047.

—
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13889/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ATHENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.047.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 564, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(13890/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

FEIDT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6155 Ernster.
R. C. Luxembourg B 59.201.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13899/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

JVR MANAGEMENT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.834.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13900/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

2 MOTION S.A. DE PARTICIPATIONS FINANCIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach.
R. C. Luxembourg B 64.739.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13901/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

SUN DAYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.786.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13902/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

DUOTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.
R. C. Luxembourg B 48.371.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13903/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ALPATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert.
R. C. Luxembourg B 34.565.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13904/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ROMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert.
R. C. Luxembourg B 27.897.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13905/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.125.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13906/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

INTERASSURANCES PAULY ET LAMBY, S.à r.l. & Co, S.e.c.s. 1, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.127.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13907/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

INTERASSURANCES PAULY ET LAMBY, S.à r.l. & Co, S.e.c.s. 2, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.128.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13908/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

INTERASSURANCES PAULY ET LAMBY, S.à r.l. & Co, S.e.c.s. 3, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.129.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13909/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

INTERASSURANCES PAULY ET LAMBY, S.à r.l. & Co, S.e.c.s. A, Société en commandite simple.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.130.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13910/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

DEPOTS PETROLIERS CONTERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Merttert.
R. C. Luxembourg B 6.777.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13911/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

E.M.O.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6760 Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 76.475.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13912/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

BUERGLENSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6161 Bourglinster.
R. C. Luxembourg B 45.547.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13913/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

IMMOTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4694 Pontpierre.
R. C. Luxembourg B 31.501.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13914/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

PARTNER-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.882.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13915/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

MEYER GASTON ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange.
R. C. Luxembourg B 24.758.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

(13916/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

PENTAIR GLOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 72.853.

—
EXTRACT

The official responsible for the Registre de Commerce nearby the Tribunal d'Arrondissement for and in Luxembourg, is requested to carry out registration of the following modifications concerning PENTAIR GLOBAL, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, registered company on the registre de commerce of Luxembourg, section B, number 72853.

On the Extraordinary Meeting of Shareholders of the company held in Luxembourg on December 31, 2001, the shareholders resolve to transfer the corporate seat of the company from its current address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg to 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Strassen, February 6, 2002.

For true extract

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 564, fol. 45, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14012/799/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

E & H CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 800.000,- LUF.

Siège social: L-8245 Mamer, 9B, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 33.386.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 7 février 2002, vol. 128, fol. 6, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 janvier 2002.

M. El-jizaoui

Gérant

(13917/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ATELIER DU SUD ARCHITECTURE & URBANISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler.

R. C. Luxembourg B 64.745.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire du 10 janvier 2002 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 7 février 2002, vol. 128, fol. 6, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 janvier 2002.

R. Vercruysse

Administrateur-délégué

(13918/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ATELIER DU SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler.

—
Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2001

Rapport du Conseil d'Administration

L'assemblée constate que 1.250 actions sur 1.250 sont présentes et décident à l'unanimité:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en 1.250.000,- LUF en Euros.
2. Augmentation du capital social de 263,31 Euros pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 Euros à 31.250 Euros, et ce par incorporation des résultats reportés au 31 décembre 2000.
3. Adaptation de l'article 5 § 1 des statuts du 14 mai 1998 pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250,00), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur de vingt-cinq Euros (25) chacune, entièrement libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 décembre 2001.

R. Vercruysse / P. Charpentier / S. Radisic

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Mersch, le 7 février 2002, vol. 128, fol. 7, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13924/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

RECTO-VERSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 42A, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.384.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2001 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 7 février 2002, vol. 128, fol. 6, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 janvier 2002.

B. Soetens.

(13919/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

I.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 7, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 84.026.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire du 10 janvier 2002 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 7 février 2002, vol. 128, fol. 6, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2002.

T. Ziewers

Administrateur-délégué

(13920/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

KIFFER IMPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-7545 Mersch, 18, rue Lohr.
R. C. Luxembourg B 75.533.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 7 février 2002, vol. 128, fol. 6, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2002.

A. Kiffer

Gérant

(13921/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

EDITIONS SPORT PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital Social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 39, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 67.232.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 7 février 2002, vol. 128, fol. 6, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

P. Seiler.

(13922/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

IMOTHEP S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7307 Steinsel, 8, rue Basse.

Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2001

Liste de présence:

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 1. Madame Margaret Lamesch-Zeleniuc, demeurant à L-7341 Heisdorf, 21, rue Prince Henri, détenteur de | 50 parts |
| 2. Monsieur François Lamesch, demeurant à L-7341 Heisdorf, 21, rue Prince Henri, détenteur de | 50 parts |
| Total | 100 parts de 100 |

Résolutions prises:

1. Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de 100 contre 0 voix décident de convertir le capital social actuellement exprimé en 50.000,- LUF en Euros.

2. Décident d'augmenter le capital social de 60,53 Euros pour le porter de son montant actuel de 1.239,47 Euros à 1.300,- Euros, et ce par apport en numéraire.

3. Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est de mille trois cents Euros (1.300,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de treize Euros (13,- EUR) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont tenues comme suit:

Madame Margaret Lamesch-Zeleniuc, cinquante parts

50

Monsieur François Lamesch, cinquante parts

50

Total: cent parts sociales

100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinsel, le 20 décembre 2001.

M. Lamesch-Zeleniuc / F. Lamesch

Enregistré à Mersch, le 7 février 2002, vol. 128, fol. 6, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(13923/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

XTR MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange, 35B, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 45.338.

Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2001

Liste de présence:

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 1. Monsieur Dominique Taddei, demeurant à F-57535 Bronvaux, 9, rue des Grands Prés, détenteur de | 49 parts |
| 2. Monsieur José Taddei, demeurant à F-57535 Bronvaux, 8 rue des Grands Prés, détenteur de | 51 parts |
| Total | 100 parts de 100 |

Résolutions prises:

1. Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de 100 contre 0 voix décident de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en Euros.

2. Décident d'augmenter le capital social de 5,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.400,- Euros, et ce par incorporation des résultats reportés au 31 décembre 2000.

3. Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont tenues comme suit:

| | |
|---------------------------------------------------------------|-----|
| Monsieur Dominique Taddei, quarante-neuf parts sociales | 49 |
| Monsieur José Taddei, cinquante et un parts sociales | 51 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlange, le 20 décembre 2001.

D. Taddei / J. Taddei

Enregistré à Mersch, le 7 février 2002, vol. 128, fol. 7, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(13925/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

RECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 77.992.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2000 et le bilan et l'annexe non-consolidés au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, vol. 564, fol. 60, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 février 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Christian Vasiliu, administrateur de sociétés, demeurant à 26, chemin de Colladon, 1209 Genève (Suisse), Président;

- Monsieur Auguste Betschart, administrateur de sociétés, demeurant à 19, chemin du Chamoliet, 1226 Thônex, Genève (Suisse);

- Monsieur Nikolaus Zens, administrateur de sociétés, demeurant à 161A, route d'Hermance, 1245 Collonge Genève (Suisse).

Est nommée commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- ERNST & YOUNG, Munsbach.

Signature.

(13943/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

METTY'S KABELMONTAGE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6940 Niederanven, 162, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 79.586.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 20. Januar 2002

Anwesenheitsliste:

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| 1. Herr Wolfgang Mattner, wohnhaft in D-38229 Salzgitter, Schniggenkamp 15, Inhaber von | 250 Geschäftsanteile |
| 2. Frau Renate Mattner-Schulz, wohnhaft in D-38229 Salzgitter, Schniggenkamp 15, Inhaberin | 250 Geschäftsanteile |
| Total | 500 Geschäftsanteile von 500 |

Es wurde beschlossen:

- Die Geschäftsanteilinhaber beschliessen einstimmig, das Gesellschaftskapital von 500.000,- Luf in Euro umzuwandeln.
- Das Gesellschaftskapital um 105,32 Euro zu erhöhen, um es von seinem aktuellen Betrag von 12.394,68 Euro zu 12.500,- Euro anzupassen, und dies durch Umwandlung des Gewinnvortrags zum 31. Dezember 2000.
- Beschließen einstimmig den Artikel 6 der Gesellschaftsstatuten in folgenden Wortlaut umzuändern:
Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- Euro). Es ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,-).

| | |
|------------------------------------------------------|-----|
| Herr Wolfgang Mattner, zweihundertfünfzig | 250 |
| Frau Renate Mattner-Schulz, zweihundertfünfzig | 250 |
| Total: fünfhundert Geschäftsanteile | 500 |

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial (Amtsblatt), Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 20. Januar 2002.

W. Mattner / R. Mattner-Schulz

Enregistré à Mersch, le 7 février 2002, vol. 128, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(13926/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

LABORA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 7, rue Basse.

R. C. Luxemburg B 49.202.

Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2001

Liste de présence:

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 1. Madame Margaret Lamesch-Zeleniuc, demeurant à L-7341 Heisdorf, 21, rue Prince Henri, détenteur de | 380 parts |
| 2. La société anonyme holding BORUSSIA INVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par: | |
| - M. Raymond Le Lourec, demeurant à Luxembourg | |
| - M. Max Galowich, demeurant à Luxembourg | |
| détenteur de | 20 parts |
| Total | 400 parts de 400 |

Résolutions prises:

1. Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de 400 contre 0 voix décident de convertir le capital social actuellement exprimé en 2.000.000,- LUF en Euros.

2. Décident d'augmenter le capital social de 21,3 Euros pour le porter de son montant actuel de 49.578,70 Euros à 49.600,- Euros, et ce par apport en numéraire.

3. Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est de quarante-neuf mille six cents Euros (49.600,- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont tenues comme suit:

| | |
|------------------------------------------------------------------------|-----|
| Madame Margaret Lamesch-Zeleniuc, trois cent quatre-vingts parts | 380 |
| La société BORUSSIA INVEST S.A., vingt parts | 20 |
| Total: quatre cents parts sociales | 400 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinsel, le 20 décembre 2001.

M. Lamesch-Zeleniuc.

Enregistré à Mersch, le 7 février 2002, vol. 128, fol. 7, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(13927/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

MAXIPIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.944.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 30 janvier 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MAXIPIER S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Christelle Ferry, ayant son domicile au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur et à l'administrateur-délégué pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion, à, CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

TCG GESTION S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13928/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

MAXIPIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.944.

—
*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenu le 30 janvier 2002*

Au conseil d'Administration de MAXIPIER S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

TCG GESTION S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13929/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

SIMLA TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.474.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

SIMLA TRUST S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

(13953/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

BOISSONOT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Maître Giovanni Gianola, avocat, demeurant à CH-Albonago, Via Ruvia, ici représenté par Monsieur Farid Bentebbal, employé privé, demeurant à F-Uckange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à CH-Albonago, le 25 janvier 2002.
 - 2) Mademoiselle Evelyne Hasler, employée privée, demeurant à Ch-Figino, Contrada di Casoro 12, ici représenté par Monsieur Farid Bentebbal, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Ch-Figino, le 25 janvier 2002.
 - 3) Maître Annamaria Lutti, avocate, demeurant à CH-Lugano, Via San Gottardo 7, ici représenté par Monsieur Farid Bentebbal, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à CH-Lugano, le 25 janvier 2002.
- Lesdites procurations resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de BOISSONOT FINANCE HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, et se considère comme société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 dans les limites de laquelle elle restera.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (200.000,- EUR) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s)

personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 8.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, ainsi que la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée, sont d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1) Maître Giovanni Gianola, prédit, cent quatre-vingt-dix-huit actions | 198 |
| 2) Mademoiselle Evelyne Hasler, prédite, une action | 1 |
| 3) Maître Aulamaria Lutti, prédite, une action | 1 |
| Total: deux cents actions | 200 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constataion

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 7.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

a) Maître Giovanni Gianola, avocat, demeurant à CH-Albonago, Via Ruvia.

Il est nommé président du Conseil d'Administration.

b) Mademoiselle Evelyne Hasler, employée privée, demeurant à Ch-Figino, Contrada di Casoro 12.

c) Maître Annamaria Lutti, avocate, demeurant à CH-Lugano, Via San Gottardo 7.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2007.

Est nommée commissaire:

La société FARDAFID S.A., avec siège social à CH-Lugano.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2007.

2) Le siège de la société est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, la mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Bentebbal, J.-P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 133S, fol. 77, case 11. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2002.

J.-P.Hencks.

(14003/216/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

A.C.C.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société CHRISTIANIA HOLDING CORP., avec siège social à Belize City, Belize, 35A, Regent Street, PO Box 1777,

ici représentée par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 30 janvier 2002, ladite procuration restera annexée au présent acte.

2) Madame Marjorie Clodung, employée privée, demeurant à L-1465 Luxembourg, 32, rue Michel Engels.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de A.C.C.P. S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet les prestations de services et la prise de participations.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1) La société CHRISTIANIA HOLDING CORP., prédite, quatre-vingt-dix-neuf actions | 99 |
| 2) Madame Marjorie Clodung, prédite, une action | 1 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constataion

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.220,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- La société CHRISTIANA HOLDING CORP., avec siège social à Belize City, Belize, 35A, Regent Street, PO Box 1777.

- Madame Marjorie Clodung, employée privée, demeurant à L-1465 Luxembourg, 32, rue Michel Engels.

- La société FIDUFRANCE S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Madame Marjorie Clodung est nommée administrateur délégué avec droit d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2007.

Est nommée commissaire:

La société IGESTIA S.A., avec siège social à L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2007.

2) Le siège de la société est établi à L-2015 Luxembourg, boîte postale 507, 25A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Krimou, M. Clodung, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 133S, fol. 82, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

J.-P. Hencks.

(14004/216/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

SOCOFLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le premier février.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Pierre Levionnois, Conseil aux entreprises, demeurant à F-14000 Caen, 25, Quai de la Londe.

2) Madame Hélène Eyono Ondoua, sans état particulier, demeurant à F-14000 Caen, 25, Quai de la Londe.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SOCOFLUX S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet les prestations de services et la prise de participations.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|-------------------------------------------------------------------|-----|
| 1) Monsieur Jean-Pierre Levionnois, prédit, quatre-vingts actions | 80 |
| 2) Madame Hélène Eyono Ondoua, prédite, vingt actions | 20 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.220,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Jean-Pierre Levionnois, Conseil aux entreprises, demeurant à F-14000 Caen, 25, Quai de la Londe.
- Madame Hélène Eyono Ondoua, sans état particulier, demeurant à F-14000 Caen, 25, Quai de la Londe.
- La société FIDUFRANCE S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Monsieur Jean-Pierre Levionnois est nommé administrateur-délégué avec droit d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2007.

Est nommée commissaire:

La société IGESTIA S.A., avec siège social à L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2007.

2) Le siège de la société est établi à L-2015 Luxembourg, boîte postale 507, 25A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Levionnois, H. Eyono Ondoua, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2002, vol. 133S, fol. 82, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

J.-P. Hencks.

(14005/216/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

NFD (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.806.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société
qui s'est tenue au siège social en date du 28 juin 2000*

L'Assemblée décide de relever M. Stefan Schepers, Geschäftsführer, demeurant à Aachen (Allemagne) de ses responsabilités au Conseil d'Administration à partir de ce jour et de nommer à sa place M. Rob Eichhorn, Geschäftsführer, demeurant à Zwijndrecht (Pays-Bas) comme directeur de la société avec un mandat pour une période statutaire de six ans à partir d'aujourd'hui.

L'Assemblée décide de relever GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg de sa responsabilité comme commissaire aux comptes à partir de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer la FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile, établie à L-3206 Roeser comme Commissaire aux comptes avec un mandat pour une période statutaire de six ans à partir d'aujourd'hui.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs restés en fonction pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Ainsi le Conseil d'Administration se compose de:

- Mme Inge Mannaerts, Beraterin, demeurant à Mamer
- M. Léon Mannaerts, Geschäftsführer, demeurant à Mamer
- M. Rob Eichhorn, Geschäftsführer, demeurant à Zwijndrecht (Pays-Bas)

Le Commissaire aux comptes est:

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile, établie à L-3206 Roeser.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Capellen, le 11 février 2002, vol. 138, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(13942/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

FEWA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue J. Braun.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Federspiel, médecin-vétérinaire, demeurant à Breidweiler.
 - 2.- Mademoiselle Isabelle Federspiel, étudiante, demeurant à L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht.
 - 3.- Mademoiselle Véronique Federspiel, étudiante, demeurant à L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht.
 - 4.- Madame Marie-Claire Walers, commerçante, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.
 - 5.- Madame Suzanne Schonofen, retraité, demeurant à L-6251 Scheidgen, 47, rue de Michelhof,
- ici représentée par Madame Marie-Claire Walers, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui déléguée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de FEWA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Crauthem.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la mise en valeur d'immeubles.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente-deux euros (32,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; pourtant l'approbation de deux administrateurs de catégorie A est nécessaire.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs-délégués dont celle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de tous les administrateurs de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le 1^{er} janvier 2002 et se termine le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1.- Monsieur Robert Federspiel, médecin-vétérinaire, demeurant à Braidweiler, deux cent cinquante actions . . . | 250 |
| 2.- Mademoiselle Isabelle Federspiel, étudiante, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, cent vingt-cinq actions | 125 |
| 3.- Mademoiselle Véronique Federspiel, étudiante, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, cent vingt-cinq actions | 125 |
| 4.- Madame Marie-Claire Walers, commerçante, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun, deux cent cinquante actions. | 250 |
| 5.- Madame Suzanne Schonofen, retraité, demeurant à L-6251 Scheidgen, 47, rue de Michelhof, deux cent cinquante actions | 250 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.290.876,80 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Robert Federspiel, médecin-vétérinaire, demeurant à Braidweiler, administrateur de type A.

b) Mademoiselle Isabelle Federspiel, étudiante, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, administrateur de type B.

c) Madame Marie-Claire Walers, commerçante, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun, administrateur de type A.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

5.- Le siège social est établi à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateurs-délégués de la société Monsieur Robert Federspiel et Madame Marie-Claire Walers, préqualifiés, lesquels pourront engager la société par leurs signatures conjointes, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Federspiel, Federspiel, Federspiel, Walers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2002, vol. 516, fol. 76, case 8. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2002.

J. Seckler.

(14006/231/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

SHANNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.274.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 30 janvier 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SHANNON INVESTMENTS S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Christelle Ferry, ayant son domicile au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur et à l'administrateur-délégué pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion, à, CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

TCG GESTION S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13930/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

SHANNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 75.274.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenu le 30 janvier 2002*

Au conseil d'Administration de SHANNON INVESTMENTS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

TCG GESTION S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13931/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

FRUITECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.212.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2001

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Lamesch en tant qu'administrateur, et nomme en remplacement Monsieur Luc Hansen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg. Son mandat prendra fin ensemble avec celui des administrateurs restants, à savoir Monsieur Edmond Ries et Monsieur Claude Schmitz, à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

La société AUDIEX S.A., Luxembourg est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Maurice Hauptert.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

FRUITECH S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13950/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

OCEAN SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Mademoiselle Melissa Virahsawmy, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (Panama), ici représentée par Mademoiselle Melissa Virahsawmy, prédésignée,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de OCEAN SKY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euro (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| 2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euro (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

b) Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch;

c) Monsieur David De Marco, directeur d'entreprise, demeurant à Stegen.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDEI REVISION, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

5.- Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Virahsawmy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2002, vol. 516, fol. 68, case 8. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2002.

J. Seckler.

(14007/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

BERLO SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Lonien, ingénieur technicien, demeurant à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt.

2.- Monsieur Claude Lonien, licencié en sciences économiques, demeurant à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BERLO SOPARFI S.A.

Le siège social est établi à Bergem.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut effectuer le rapprochement de sociétés, leur prêter des services et les leur facturer.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente-deux euros (32,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1.- Monsieur Jean Lonien, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 999 |
| 2.- Monsieur Claude Lonien, préqualifié, une action. | 1 |
| Total: mille actions. | 1.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.290.876,80 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean Lonien, ingénieur technicien, demeurant à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt.

b) Monsieur Claude Lonien, licencié en sciences économiques, demeurant à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt.

c) Madame Berthe Lonien, sans profession, demeurant à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant à Weimershof.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

5) Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Jean Lonien, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

6) Le siège social est établi à L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lonien, Lonien, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2002, vol. 516, fol. 69, case 8. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 février 2002.

J. Seckler.

(14008/231/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

**FONCIERE COLBERT ORCO DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. MERCURIALES S.A.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 82.185.

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERCURIALES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1118 du 6 décembre 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 82.185.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Beersel.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Modification de la dénomination sociale actuelle en celle de FONCIERE COLBERT ORCO DEVELOPPEMENT S.A.

b) Nomination et révocation du commissaire.

c) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en celle de FONCIERE COLBERT ORCO DEVELOPPEMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FONCIERE COLBERT ORCO DEVELOPPEMENT S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction de ladite société.

La prochaine assemblée générale ordinaire statuera sur la décharge à lui donner.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, savoir:

«SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.»

Il termine le mandat de l'ancien commissaire.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: M.-P.van Waelem, M.-J. Renders, M.-P.Thibo, J.-P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 133S, fol. 6, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

J.-P. Hencks.

(14023/216/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

FONCIERE COLBERT ORCO DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 82.185.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

J.-P. Hencks.

(14024/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

DENTSPLY EU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 73.350.

EXTRACT

The official responsible for the Registre de Commerce nearby the Tribunal d'Arrondissement for and in Luxembourg, is requested to carry out registration of the following modifications concerning DENTSPLY EU, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, registered company on the registre de commerce of Luxembourg, section B, number 73.350.

On the Directors Meeting held in Luxembourg on February 6, 2002, the Directors resolve to transfer the corporate seat of the company from its current address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg to 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Strassen, February 8, 2002.

For true extract

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 564, fol. 45, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14013/799/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2002.

WIN INVESTMENT CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.377.

—
*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenu le 30 janvier 2002*

Au Conseil d'Administration de WIN INVESTMENT CO S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

TCG GESTION S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13933/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

WIN INVESTMENT CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 73.377.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 30 janvier 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de WIN INVESTMENT CO S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Christelle Ferry, ayant son domicile au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur et à l'administrateur-délégué pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion, à, CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

TCG GESTION S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13934/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 73.317.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(13967/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.689.

—
*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenu le 30 janvier 2002*

Au conseil d'Administration de ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

TCG GESTION S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13935/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

ALLIANCE RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 72.689.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 30 janvier 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ALLIANCE RESOURCES S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Christelle Ferry, ayant son domicile au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué et ce avec effet immédiat;

- de donner décharge à l'administrateur et à l'administrateur-délégué pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

- de nommer CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat;

- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion, à CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

TCG GESTION S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13936/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

CODEX EVENT TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: Luxembourg, 235, route de Cessange.
R. C. Luxembourg B 74.399.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(13968/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

FAIRFIELD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 74.610.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue extraordinairement le 30 janvier 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de FAIRFIELD INVESTMENT S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Christelle Ferry, ayant son domicile au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur et à l'administrateur-délégué pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion, à, CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

TCG GESTION S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13938/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

FAIRFIELD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 74.610.

—
*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de la société
qui s'est tenu le 30 janvier 2002*

Au conseil d'Administration de FAIRFIELD INVESTMENT S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

TCG GESTION S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13939/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

SPARFLEX DIFFUSION ET PARTICIPATION INTERNATIONAL (SDPI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 68.761.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(13969/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

PanEuroLife S.A., SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.402.

1) Pouvoirs de signature

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de PanEuroLife S.A., du 5 décembre 2001 que les pouvoirs de signature de M. Jacques Boissonnade ont été révoqués avec effet immédiat.

2) Conseil d'administration

Monsieur W.G. Jurgensen a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2002.

PanEuroLife S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 57, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13941/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 43.219.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 1999

L'Assemblée a pris les décisions suivantes:

1. Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1998 tels qu'ils ont été présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. L'Assemblée Générale approuve la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et rapports suscités. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1998. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de proroger les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Pour la société

E. Verdini

Le Président du Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13955/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 43.219.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 1998

L'Assemblée a pris les décisions suivantes:

1. Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1997 tels qu'ils ont été présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. L'Assemblée Générale approuve la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et rapports suscités. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1997. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de proroger les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Pour la société

E. Verdini

Le Président du Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13956/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 43.219.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 1998

L'Assemblée a pris les décisions suivantes:

1. Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1996 tels qu'ils ont été présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. L'Assemblée Générale approuve la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et rapports suscités. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1996. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de proroger les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour la société

E. Verdini

Le Président du Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13957/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 43.219.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 1997

L'Assemblée a pris les décisions suivantes:

1. Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1995 tels qu'ils ont été présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. L'Assemblée Générale approuve la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et rapports suscités. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1995. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de proroger les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice mille neuf cent quatre-vingt-seize.

Pour la société

E. Verdini

Le Président du Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13958/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 43.219.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 1997

L'Assemblée a pris les décisions suivantes:

1. Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1994 tels qu'ils ont été présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. L'Assemblée Générale approuve la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et rapports suscités. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1994. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de proroger les mandats des administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice mille neuf cent quatre-vingt-quinze.

Pour la société

E. Verdini

Le Président du Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13959/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 43.219.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 1996 à 18.00 heures

L'Assemblée a pris les décisions suivantes:

1. La totalité des actionnaires étant présente, chacun d'eux donne son accord à la cession de 675 actions de Monsieur Verdini Elzo à la société CERSINVEST S.A., représentée par Monsieur Verdini Elzo et à la cession de 450 actions de Madame Delhaise Michelle à la société CERSINVEST S.A. D'autre part, chacun des actionnaires déclare que toutes les obligations et droits liés aux droits de préemption et d'agrément ont été respectées. Tous les actionnaires déclarent par conséquent la cession effective et valide tant en droit qu'en fait. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour la société

E. Verdini

Le Président du Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13960/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 43.219.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 1996 à 9.00 heures

L'Assemblée a pris les décisions suivantes:

1. Madame Delhaise Michelle est nommée administrateur en remplacement de Madame Verdini Kéméra qui est démissionnaire. Quitus est donné à Madame Kéméra Verdini pour sa gestion durant la période écoulée. D'autre part, les mandats de tous les administrateurs maintenant en fonction sont prorogés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. La totalité des actionnaires étant présente, chacun d'eux donne son accord à la cession des 500 actions de Monsieur Pfister François à Madame Delhaise Michelle. D'autre part, chacun des actionnaires déclare que toutes les obligations et droits liées aux droits de préemption et d'agrément ont été respectées. Tous les actionnaires déclarent par conséquent la cession effective et valide tant en droit qu'en fait. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour la société

E. Verdini

Le Président du Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13961/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

CERSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 43.219.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 1995

L'Assemblée a pris les décisions suivantes:

1. Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1993 tels qu'ils ont été présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. L'Assemblée Générale approuve la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et rapports suscités. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1993. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de proroger les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice mille neuf cent quatre-vingt-quatorze.

Pour la société

E. Verdini

Le Président du Bureau

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13962/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

S.F.C.3 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.612.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 janvier 2002

Lors de la réunion de ce jour, le conseil d'administration a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Avec effet au 31 décembre 2001, le conseil d'administration décide de convertir le capital social en Euros 30.986,69 et de supprimer la valeur nominale des actions existantes;

Il est décidé d'augmenter le capital social de EUR 13,31 pour le porter de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par augmentation des pertes reportées à due concurrence, et de fixer la valeur nominale des actions à EUR 24,80 chacune. Le capital est désormais fixé à EUR 31.000,- représenté par 1.250 actions de valeur nominale EUR 24,80 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Pour S.F.C.3 HOLDING S.A.

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13944/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

S.F.C.3 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.612.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2002

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder aux formalités nécessaires pour la conversion du capital social en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2002.

Pour S.F.C.3 HOLDING S.A.

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13948/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.

S.F.C.2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.760.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2001

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 11, boulevard du Prince Henri, au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Pour S.F.C.2 S.A.

E. Ries

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 3, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13947/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2002.
